

**L'ABONNEMENT**

L'abonnement au CANARD est de 50 cts par année, strictement payable d'avance. Les timbres de poste sont reçus en paiement.

Tout envoi d'argent devra être adressé à

A. P. PIGEON,  
Administrateur,  
1786 Rue Ste-Catherine.



**LE CANARD**

Montréal, 6 Avril 1895

**MANDEMENT**

Mgr Ladébauche vient de lancer le mandement suivant au sujet des Ecoles du Nord-Ouest. Le CANARD donne le texte latin et la traduction :

“Carissimi fratres, non etonnati eritis, si habemus oreillas nostras in crino. Orangisti Manitobæ et Ontarioi organisati sunt ut faciunt nobis culpam pochi.

Verda Via, primus ministrus Manitobæ, non est follus catholicorum et semper chercheat facere eis pedes cochonni. Coreligioni nostri in Manitobâ sunt hodie in aquâ bouillantâ, dico de plusso, sunt super pointum tombandi poçlâ à frirum in ignem. Tempus est arrêtare hoc statum chosorum. Ottawa dicit : Non Poto. Manitoba criat : Non volo.

Manitobenses dicunt : Catholici payabunt pro scolas protestantes.

O fratres mei, tempus est kickandi, kickandi quatribus pattibus.

Si habitantes provincie Quebec enem dicunt una bonâ die civibus anglais : Sumus hic in majoritate et obligabimus vos sustentare scolas bonæ religioni. Quid arrivabit ? Anglesi currebunt ad couram supremam vel conseilum privatum et demandebunt Mandamus versus Canadienses.

Ministri nostri in Ottawa non habont caput apud bonnetum et non se mouchant cum pedibus. Si habebant pluckum pro duos sousos, offrirabant resignationes Bowello.

Electiones approchant, carissimi fratres, et oportet vobis trempare soupam callidam omnibus membribus vestris qui votabunt in favore administrationis Orangeorum.

Canadienses non sunt stulti et non permettabunt gentibus Manitobæ enfi-frewâpere illos.

Rirabit bene qui rirabit dernierus.

Sinite electiones venire, et videbitis omnes conservatores pussiti bobo.

Non oportet esse propheta pro dicere quid arrivabit. Devoirus vestrus totus tracetus est. Oportet allare culo et capita sicut cornix abaitans nuces.

Datum sub sigillo meo in civita Monte Regali, isto primera die Aprilii, anno Domini 1895.”

(Signatus) LADEBAUCHEUS.

(Traduction)

“Chers frères, vous ne serez pas étonnés si nous avons les oreilles dans le crin. Les Orangistes de Manitoba et d'Ontario se sont organisés pour nous faire un coup de poche. Green-Way, le premier ministre de Manitoba, n'est pas fou des catholiques et il cherche toujours à leur faire des pieds de cochon. Nos co-religionnaires du Manitoba sont aujourd'hui dans l'eau bouillante. Je dis

de plus, ils sont sur le point de tomber de la poêle à frire dans le feu. Il est temps d'arrêter cet état de choses. Ottawa dit : Je ne puis pas. Manitoba crie : Je ne veux pas.

Les Manitobains disent : Les catholiques paieront pour les écoles protestantes.

O mes frères, il est temps de kicker, kicker des quatre pattes. Si les habitants de la province de Québec disent un bon jour aux citoyens anglais : Nous sommes ici en majorité et nous vous obligeons de soutenir les écoles de la bonne religion, qu'arrivera-t-il ? Les Anglais courront à la Cour Suprême ou au Conseil Privé et demandront un Mandamus contre les Canayens.

Nos ministres à Ottawa n'ont pas la tête près du bonnet et ne se mouchent pas avec les pieds.

S'ils avaient du pluck pour deux sous, ils offriraient leur résignation à Bowell.

Les élections approchent, mes très chers frères, et il vous faut t'emper une soupe chaude à tous vos membres qui auront voté en faveur de l'administration des Orangistes. Les Canayens ne sont pas des fous et ils ne permettront pas aux gens du Manitoba de les enfi-frewâper.

Rira bien qui rira le dernier.

Laissez venir les élections et vous verrez tous les conservateurs passés au bob.

Pas n'est besoin d'être prophète pour vous dire ce qui arrivera. Votre devoir est tout tracé. Il faut y aller de cul et de tête comme une corneille qui abat des noix.

Donné sous mon seing dans la ville de Montréal, ce premier jour d'avril, en l'an de grâce 1895.

(Signé) LADEBAUCHE.

Ce document touche les grandes lignes de la politique du jour, politique qui a rendu l'opinion de nos amis si fièvreuse. Le devoir de nos compatriotes s'y trouve tout tracé.

Le mandement contient toute une révélation dans l'ordre philologique et politique.

On connaît le mot malheureux attribué à l'hon. M. Ouimet. “A quat'pattes les Canayens. On a compris par là que les Canayens devraient se mettre à quatre pattes.

M. Ouimet n'a-t-il pas voulu dire à ses compatriotes qu'il était temps d'agir des quatre pattes, ce qui dans la vieille langue gauloise est synonyme de faire feu des quatre fers. Mgr Ladébauche est précis dans le texte latin, lorsqu'il dit : “kickandi quatribus pattibus.”

Nous espérons que les lecteurs du CANARD profiteront des enseignements contenus dans cette pièce d'éloquence sacrée.



La vignette ci-dessus représente un modèle des billes de billard du chef Benoit. Ça roule, mais c'est bien juste. Inutile de dire qu'il est impossible de caramboler avec des boules de ce modèle.

Qu'il aille donc chez Ethier.

ELLE — Ainsi les parents du comte considèrent ce mariage comme une misalliance ?

LUI — Assurément. La jeune fille n'a qu'un quart de million et le comte a des dettes pour trois fois ce montant.

— Poupâ, les missionnaires vont ils au ciel ?

— Certainement, mon garçon.

— Les anthropophages qui mangent les missionnaires, vont-ils au ciel aussi ?

— Non.

— Mais, poupâ, comme ils ont les missionnaires dans le corps, ils doivent entrer avec eux.

Fumez le Cigare “Rosebud.”

**AU CHENAL DU MOINE**

Hier, un canard nous est arrivé du Chenal du Moine, porteur d'une dépêche importante pour les chasseurs de Montréal.

Comme nos lecteurs doivent le savoir, il existe deux clubs cynégétiques avec le siège de leurs opérations dans les files du lac St-Pierre.

L'un, le plus ancien, est sous la direction de Joe Riendeau, le fléau du gibier, à poil, à plume et à écailles.

L'autre, travaille un peu plus loin. Il est connu sous le nom du Club de M. Bauset.

Les poissons et les canards ont compris l'importance d'une organisation puissante pour résister aux attaques des pêcheurs et des chasseurs.

Ils ont tenu un congrès au Chenal du Moine et il y a été passé des résolutions disant que la plus grande prudence devait être exercée pendant la prochaine saison pour se prémunir contre les incursions des Nemrods de Montréal.

Au cours des délibérations, il a été établi que les coups de fusil du Dr Desmarteau, de M. Narcisse Desmarteau, du notaire Lamarche, de M. Jos. Pelland et de M. R. Beauset n'étaient pas dangereux.

Il fallait se méfier de Joe Riendeau lorsqu'il s'approchait du terrain giboyeux.

Les ennemis les plus dangereux du gibier de l'air et de l'eau étaient les chasseurs de profession de Sorol : MM. Félix Cantara, Jos. Sénécal, P'tit Louis Beauchemin, Gustin Francette, Paul Kock, etc.

Les chasseurs montréalais à redouter étaient peu nombreux. On a cité les noms de MM. Réal Angers, Wm. Cameron, Phil. Elliott (le fléau des outardes), P. Vallée, E. G. Phaneuf et Charles Paul, le garde-pêche.

On dit que les deux clubs de chasse auront sous peu des séances importantes pour organiser les expéditions de 1895.

**PEIGNURE**

Mon cher Canard,

Un mot sur les peignes de Lévis :

C'est édifiant !

En ce temps-là, il y eut grand bruit dans Landernau.

Un mariage se préparait.

Le frère de la douce fiancée (la pauvre enfant, si elle l'avait eu), était un peigne monumental.

Ce peigne, par hazard, avait des amis ou plutôt, c'était le futur époux, parfait gentilhomme, qui avait des amis ; car les peignes n'en ont point.

On se réunit donc un soir pour décider la question du cadeau à faire.

On délibère ; l'objet à donner en cadeau est choisi, on le prendra à Québec.

Il est décidé alors à l'unanimité que l'achat du cadeau serait confié à notre peigne.

Chacun remet la contribution entre les mains du frère de la douce fiancée.

Notre peigne se lève et d'une voix où tremblait l'émotion :

— Je suis très flatté, messieurs, de la marque de sympathie que vous offrez à ma sœur ; elle est marquée au coin de la franche amitié ; mais les bons comptes font les bons amis, ça coûte 20 cents pour traverser à Québec et 50 cents pour la voiture.

A peine ces sublimes paroles étaient-elles sorties de sa bouche qu'il se fit un grand mouvement dans l'assemblée.

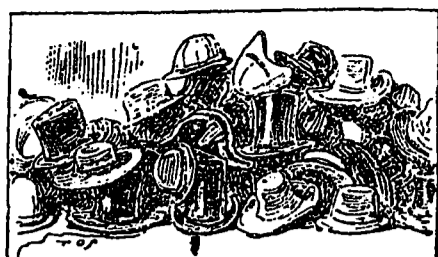
Sur quinze assistants, quinze du coup tombèrent à la renverse sur leur arrière-train.

Je ferme ma lettre, cher CANARD, un autre peigne frappe à ma porte.

Tout à toi,

C. DE L'EMPEIGNÉ.

Lévis, 30 mars 1895.



**L'HOMME AUX QUARANTE-SEPT CHAPEAUX**

C'est le défaut d'étourderie que se donne aujourd'hui, devant la police correctionnelle, un individu que le reflet d'une glace a trahi, pensant avec raison qu'on se tire mieux d'affaire comme étourdi que comme voleur. Or, c'est du vol d'un chapeau qu'il est prévenu.

Un vieux monsieur raconte ainsi le fait :

— L'accusé prétend que c'est par étourderie qu'il m'a pris mon chapeau, le voici ; j'ai l'honneur de le présenter au Tribunal, qui peut l'examiner ; je suis peut être le seul homme de Paris à qui il puisse aller, étant la plus forte tête de la capitale, à telles enseignes, que la maison dans laquelle je me fournis, depuis quarante-cinq ans, de père en fils ou autres successeurs, a fait, dans le temps, fabriquer un moule exprès pour moi. Que l'accusé mette ce chapeau sur sa tête, et le tribunal aura la preuve qu'il s'enfoncera jusqu'aux épaules.

(Ici, le témoin veut faire passer au Tribunal un monument de chapellerie qui pourrait coiffer un des grands hommes de pierre alignés dans la cour d'honneur du château de Versailles.)

M. le président. — C'est inutile, monsieur, nous voyons bien.

Le prévenu. — C'est un fait que monsieur pourrait avoir raison si j'avais mis son chapeau sur ma tête ; mais je le tennais à la main quand monsieur m'a rat-trapé à la porte du café.

Le témoin. — Naturellement, sur votre tête, il vous aurait empêché de voir ; c'est pour cela.

Le prévenu. — De tout, c'est parce que j'avais trop chaud.

Le témoin. — J'ai l'honneur de faire remarquer au Tribunal qu'il pleuvait à verse.

Le prévenu. — Une pluie chaude.

M. le président. — Enfin, dans quelles circonstances le prévenu vous a-t-il pris votre chapeau ?

Le témoin. — Monsieur, j'étais au café, le même où je vais tous les soirs, depuis trente ans, prendre mon petit verre et faire ma partie de dominos. A un moment, mon adversaire pose le double-six...

M. le président. — Oh ! passez tous ces détails.

Le témoin. — Ah ! c'est que le double six est ce qui m'a fait tout découvrir, car, très embarrassé pour poser, je me demandais ce qu'il fallait faire, et c'est en réfléchissant que, mes yeux se dirigeant vers une glace où quelques instants avant se reflétait mon chapeau accroché à une patère, je ne le vois plus. Je me lève brusquement, à la grande surprise de mon adversaire ; je réclame mon chapeau au garçon, il me répond qu'un particulier, qu'il ne connaît pas, vient de sortir avec un chapeau à sa main. Je me suis élancé à la poursuite de l'inconnu.

M. le président. — C'est entendu. (Au prévenu.) Vous entendez ?

Le prévenu. — Je répète que je suis coupable d'une simple erreur, et rien de plus ; j'ai cru que c'était mon chapeau.

Le témoin. — Lorsqu'on a fait rentrer cet homme, on n'a pas trouvé un seul chapeau en trop ; donc, il était venu nu-tête.

Le prévenu. — Avec ça qu'on va nu-tête ! On m'a volé mon chapeau, voilà tout.

M. le président. — Oui ; mais voilà qui